

Facture d eau salée

Par dx2804, le 13/10/2020 à 21:01

bir,

Je suis locataire d un appartement.

Je me suis absenter 2 mois et le syndicat coproprieté de l'immeuble a alerté mon propriétaire d'une consommation anormale d'eau.

Je suis partis sans coupé mon eau et ma chasse d eau a coulé pdt 2 mois....

Ils lui ont parlé d une facture de 2400e....et en regardant sur internet un peu partt c est bien a moi de payer.

Comment faire?quel recours j ai?

Merci par avance de vos retours.

Par Visiteur, le 13/10/2020 à 21:12

Bonsoir

Il existe des possibilités,

Notamment

« L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compterune attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

https://www.familles-de-france.org/fr/domaine-dexpertises/consommation/fuite-apres-compteur-quels-sont-vos-droits

je vous invite à contacter néanmoins **l'ADIL** de votre secteur.